

Paris, le 24 septembre 2013



Lancement en Ile-de-France de la CARTE DE COORDINATION DE SOINS pour les patients et leurs soignants

Améliorer le parcours de soins du patient chronique nécessite une coordination réussie entre les différents professionnels de santé. Il faut pour cela une communication rapide et efficace entre les différents acteurs. C'est pour optimiser cette communication, notamment ville/hôpital, que les URPS infirmiers, médecins libéraux et pharmaciens d'Ile-de-France ont conçu un outil simple à destination de leurs patients : la carte de coordination de soins.

Un outil simple et pratique

- Un format pratique qui se range facilement dans un portefeuille.
 - o en couverture, le nom et la date de naissance du patient ;
 - o à l'intérieur, 5 espaces pour recueillir les noms et coordonnées de ses principaux soignants ;
 - o au dos, un mémo en cas d'hospitalisation rappelant les actions indispensables à la continuité des soins.

- Le patient actif, pivot de la coordination des soins : Il fera remplir la carte par ses soignants et la présentera lors de ses différentes consultations, il facilitera ainsi sa prise en charge.

Diffusion des Cartes de coordination de soins

Les premières cartes de coordination de soins seront adressées par les URPS à tous les infirmiers libéraux, médecins libéraux et pharmaciens d'officine fin septembre 2013, qui la remettront à leurs patients souffrant de pathologie chronique et susceptibles d'être hospitalisés.

Cette carte a vocation à s'étendre à tous les professionnels de santé intervenants auprès d'un patient.

PJ : carte de coordination recto / verso

Contacts presse

URPS infirmiers libéraux IdF Sophie Michel T : 01 40 64 12 42 / 06 52 81 26 50

URPS médecins libéraux IdF Sylvie Courboulay T : 01 40 64 56 91 / 06 86 80 88 56

URPS pharmaciens IdF Fanny Cortina T : 01 45 48 98 09 / 06 95 34 40 66

CARTE DE COORDINATION DE SOINS

Extérieur

✓ Mémo en cas d'hospitalisation

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> ● Prévenir mon médecin traitant et mon infirmière de mon hospitalisation.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> ● Dès mon entrée à l'hôpital, noter sur cette carte les coordonnées de mon médecin hospitalier référent responsable de mes soins. <i>(voir encadré à l'intérieur de la carte)</i> ● Demander que mon médecin soit informé régulièrement de mon hospitalisation et de mes soins. ● Mon médecin traitant tient à ma disposition toutes les informations relatives à mon état de santé.
AVANT MA SORTIE	<ul style="list-style-type: none"> ● Demander que mes soignants soient associés et prévenus de ma sortie d'hôpital. ● Demander, à l'intention de mes soignants, un résumé d'hospitalisation contenant des éléments utiles et les prescriptions indispensables à la continuité des soins. ● Demander qu'un compte rendu d'hospitalisation soit adressé à mon médecin traitant dans les 8 jours suivant ma sortie.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> ● Reprenre contact dès que possible avec mon médecin traitant afin d'organiser mon suivi. L'informer de mes éventuels rendez-vous post-hospitaliers. ● Faire le point sur mes différents traitements dès que possible avec mon médecin traitant et/ou mon pharmacien et/ou mon infirmière.

Conception : ikebanaspirit.com / © Fotolia.com : Gilles Lougassi - Kadmy - Dalaprod

CARTE DE COORDINATION DE SOINS



Vos soignants sont unis
pour optimiser votre retour à domicile en cas d'hospitalisation.

Mes coordonnées

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /



Intérieur

LES COORDONNÉES DE MES PRINCIPAUX SOIGNANTS

Ces professionnels sont à contacter 24h avant la sortie de l'hôpital afin d'assurer :

- le suivi et l'ajustement des soins
- la commande de matériel et de médicament
- la prise de rendez-vous (médecin traitant, infirmier, kiné...)

Dès mon entrée à l'hôpital, J'inscris ci-dessous les coordonnées du médecin hospitalier :

Cachet de l'infirmier(e)

Cachet du médecin traitant

Cachet de la pharmacie

Profession :

Autre professionnel de santé
(Médecin spécialiste, kinésithérapeute, etc.)